

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Clermont-Ferrand le vendredi 3 mai 2019

EHPAD de Tauves (Puy-de-Dôme)

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme et l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes confirment la cessation d'activité de l'établissement.

Confronté à des dysfonctionnements majeurs dans la prise en charge des résidents mais également des difficultés financières préoccupantes, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme et l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes sont amenés à prononcer la cessation définitive d'activité de l'EHPAD de Tauves. Pour permettre de conduire l'ensemble des opérations nécessaires pour reloger les résidents et reclasser les personnels, cette cessation d'activité sera effective au plus tard le 30 octobre 2019.

Depuis plusieurs années, l'EHPAD de Tauves est confronté à de nombreuses difficultés.

Attentives à cette situation, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme ont réalisé en 2015 une inspection conjointe amenant la mise en place d'une première administration provisoire. Ce dispositif a mis à jour la réelle situation dégradée de l'EHPAD.

Des difficultés qui ont des conséquences sur la qualité de la prise en charge des résidents

De par sa configuration (capacité limitée à 41 places, locaux peu adaptés à recevoir des personnes en situation de grande dépendance) et sa localisation, l'EHPAD de Tauves souffre d'un manque d'attractivité vis-à-vis des professionnels de santé qui s'est traduite par l'absence de candidatures aux postes de direction, d'encadrement et d'emplois qualifiés.

Cette situation induit des risques majeurs dans la prise en charge des résidents.

En outre, cet établissement est confronté à une situation financière structurellement déficitaire particulièrement préoccupante.

C'est dans ce contexte qu'en mars 2018, le Conseil départemental et l'ARS ont mené une nouvelle inspection. Celle-ci a révélé des dysfonctionnements majeurs dans les conditions de prise en charge et de gouvernance. A la suite d'une injonction adressée en juillet 2018 par le Conseil départemental et l'ARS, l'établissement a présenté un plan d'actions qui ne permettait pas de régulariser la situation de l'EHPAD dans les délais nécessaires. Sur le plan financier, l'ARS a été amenée, fin 2018, à accorder à l'établissement une aide financière exceptionnelle de 450 000 euros pour éviter une rupture de trésorerie imminente.

Ces constats ont à nouveau amené à la désignation d'un administrateur provisoire en février 2019 dont le rapport, établi en mars 2019, démontre l'impossibilité pour l'EHPAD de retrouver un fonctionnement normal et préconise, au vu de la gravité de la situation, la fermeture de la structure.

Le Conseil départemental et L'ARS sont donc amenés à prononcer la cessation définitive d'activité de l'EHPAD de Tauves. Pour permettre de conduire l'ensemble des opérations nécessaires pour reloger les résidents et reclasser les personnels, cette cessation d'activité sera effective au plus tard le 30 octobre 2019.

Accompagner les résidents en lien avec les familles

Les deux autorités ont demandé à l'administrateur provisoire de donner la priorité à l'examen de la situation des résidents et des personnels. Le remplacement des personnes hébergées à Tauves dans d'autres EHPAD devra prendre en compte prioritairement les souhaits des résidents et de leurs familles dans le cadre d'un examen de situation individualisé.

Rechercher des solutions pour le personnel

S'agissant des personnels, les solutions les plus adaptées seront recherchées à la suite de l'examen individuel de chaque situation ; des postes dans un environnement le plus proche possible seront proposés aux personnels qui dépendent de la fonction publique hospitalière.

Mener une réflexion avec les élus sur l'organisation des moyens dédiés aux habitants

Par ailleurs, une vigilance particulière sera mise en œuvre pour analyser l'impact de la fermeture de l'EHPAD sur les finances de la commune de Tauves.

Une réflexion va être menée avec les élus locaux et les établissements du territoire sur le maintien et l'organisation des moyens pour répondre au mieux aux besoins de la population.

Contacts presse

Conseil départemental du Puy de Dôme

Vanessa CHARTREUX, Attachée de presse

04 73 42 24 84 / 07 61 64 39 76

vanessa.chartreux@puy-de-dome.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

Amélie ROUX-RUBIO, Attachée de presse

04 27 86 55 55

ars-ara-presse@ars.sante.fr